



SAINT-PIERRE-SUR-ERVE



Bulletin municipal - Janvier 2020



SOMMAIRE

EDITO P. 1-2

VIE LOCALE P. 3-12

ENVIRONNEMENT P. 13-14

AMENAG. DU TERRITOIRE P. 15-16

ECONOMIE P. 17-19

INTERCOMMUNALITÉ P. 20-21

COMMUNICATION P. 22-23

INFOS PRATIQUES P. 24-27

EDITO

L'année 2019 fut encore une année agitée sur le plan national ; nous l'avons commencée avec plusieurs semaines de manifestations des « gilets jaunes », nous l'avons terminée avec de nombreux mouvements sociaux au sujet de la réforme des régimes de retraite ; et ce n'est pas fini. Ce climat nous appelle à plus de solidarité, à améliorer sans cesse la qualité de notre « vivre ensemble ». Le seul être sur lequel nous avons vraiment prise, c'est nous-même, et là où nous pouvons être le plus efficace est notre environnement immédiat. Construisons donc ensemble !

2020 c'est aussi l'année des élections municipales, après un mandat de 6 ans. Celui-ci a vu la réalisation de ce que nous nous étions engagés à faire en 2014, et ceci dans un contexte de baisse importante et non prévue de nos dotations. Bien sûr tout ne s'est pas fait aussi vite que nous l'aurions souhaité : l'installation du pylône de téléphonie mobile enfin construit, mais pas encore en service en est l'exemple. Ceci a été possible par l'engagement au quotidien de tous, à commencer par mes deux adjoints Christian Le Blanc et Antoine Josset, ainsi que chaque conseiller municipal, chacun selon son talent ; mais aussi notre personnel communal (secrétaire de mairie, ATSEM, cuisinière, assistante maternelle, Auxiliaire de Vie Scolaire)

ENFIN!!



et intercommunal : agents de la Voirie, de l'Environnement et de tous les services de la Communauté de communes dont nous bénéficions au quotidien. Et également de tous les bénévoles des associations de notre commune à commencer par le Comité des Fêtes, mais aussi l'association des amis du moulin de Gô, le Patchwork et l'A.D.P.P. (Association de Défense du Patrimoine Paysager). Qu'ils en soient tous ici très chaleureusement remerciés. Sans l'engagement de tous et de chacun, rien de ce qui fait notre qualité de vie à Saint-Pierre ne serait possible !

2020 c'est également l'année du recensement de notre population ; il a lieu tous les 5 ans. Il est extrêmement important pour notre commune, car il détermine le montant de nombreuses dotations de l'Etat et même depuis cette année, du fonds de concours de la Communauté de communes ! Faisons-nous donc soigneusement recenser et plus particulièrement comme habitant de Saint-Pierre et n'ayez aucune crainte, il n'y a aucun lien de ce recensement avec quelle qu'administration fiscale que ce soit !

Nous devons poursuivre nos efforts pour augmenter notre population, en particulier pour maintenir l'école de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal et la classe dans notre village. Outre la qualité de l'enseignement de notre petite structure, cela représente 5 emplois sur la commune ! C'est notre plus grande entreprise !!

A la fin de ce mandat où j'ai décidé de ne pas briguer à nouveau vos suffrages, après 3 mandats de Conseiller municipal et un de Maire, pour tâcher de me rendre utile dans un autre contexte, je tiens à remercier ceux qui après de nombreux mandats ont également décidé d'arrêter ; leur contribution nous a été précieuse. J'encourage ceux qui repartent ainsi que ceux qui les rejoindront pour compléter l'équipe. Je suis tout à fait confiant en leur capacité de réussite.

Je ne peux cependant pas terminer mon propos sans vous faire partager ma conviction profonde : le monde bouge ! Regardons autour de nous : Evron fait commune nouvelle avec Châtres-la-Forêt et Saint-Christophe-du-Luat, Sainte-Suzanne l'a fait avec Chammes, Montsûrs agrège les communes alentour... Nous avons la chance sur notre territoire d'avoir en plus d'une commune « centre » agrandie, quatre pôles d'équilibre de 1000 habitants environ : Bais, Montsûrs, Sainte-Suzanne et Vaiges. En créant des communes nouvelles de taille significative avec ces pôles, nous pouvons espérer mieux répartir les pouvoirs au sein de notre Communauté de communes et ainsi mieux défendre les intérêts de notre petite commune. Il nous sera difficile d'avoir toujours un délégué communautaire Vice-président de la 3C ! La loi de création des communes nouvelles fortement inspirée des préconisations des maires eux-mêmes nous garantit une grande souplesse dans une commune nouvelle : garder le nom de notre commune, un maire délégué, un budget, un conseil communal... J'ai toujours été convaincu que l'on est plus fort ensemble que tout seul, plus intelligent à réfléchir à plusieurs. Je vois mal la plus petite commune des Coëvrons rester seule ! Une commune nouvelle d'une certaine importance est le meilleur gage du maintien des services publics pour nos concitoyens.

Sur cette conclusion, je vous présente avec toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année. Qu'elle soit pour chacun d'entre vous porteuse de bonheur !

François Delatouche

Naissance :

Mathéo PANNETIER, né le 17 mai 2019 à Angers (Maine et Loire)

Mariage :

Lauranne LIBERPREY, Yoann SAUVOREL, mariés le 1er juin 2019 à Saint-Pierre-sur-Erve (Mayenne)

Décès :

Robert STRINGER

Etat-civil 2019



Bienvenue aux nouveaux habitants et résidents

Gary CHURCHMAN, Dennis ANDREWS, 5 rue de l'Erve

Pierre VICENS, 2 rue des Tisserands

Prêt du matériel communal : Contre retour en bon état et bénévolat..., la commune prête gratuitement tronçonneuse, souffleur, débroussailleuse, compresseur, perceuse... S'adresser à la Mairie, à Laurent Gourdin ou à Antoine Josset.

La page de l'école



Une rentrée en musique !

Depuis deux ans maintenant, l'inspection nous demande de faire « la rentrée en musique » : en septembre, Jill Culliner et Pascale Pautier ont eu la gentillesse de venir interpréter sous le préau de l'école un morceau classique à la contre-

basse et à la flûte. Puis elles ont joué le thème d'une chanson que nous avons chantée tous ensemble, parents, enfants et équipe éducative. Moment très apprécié de tous qui permet de vivre de façon plus agréable ce retour à l'école.



Photo prise en mai 2018 par Arnaud Monfort, photographe de Nantes, sur le thème des poules et poussins. Nous avions, un mois plus tôt, fait naître des poussins dans la classe. Très belle expérience pour les enfants. Il y avait alors 21 élèves ; à la rentrée de 2019, notre effectif est passé à 14.



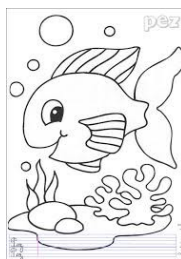
Classe de mer

Les élèves de Saint-Pierre-sur-Erve sont partis du 1er au 4 octobre 2019 au centre PEP « Les Oyats » à Saint-Martin de Bréhal, dans la Manche. Merci aux 4 mairies du R.P.I. et à l'A.P.E qui ont subventionné aux 2/3 ce voyage.

Les enfants ont pu découvrir le milieu marin et vivre en collectivité, loin de leurs parents. Ils en sont revenus grands. Une expérience inoubliable ponctuée par une traversée en bateau pour se rendre sur l'île Chausey.

Le nouveau bac à sable

A la rentrée, les élèves ont participé à la mise en service du bac à sable qui avait été fabriqué quelques jours avant par Sébastien Millet, papa d'élèves. Un grand merci à lui. Ils l'ont rempli et ont installé tout le matériel (seaux, pelles...) pour pouvoir y jouer. Ils le bâchent après chaque récréation. C'est un jeu intemporel qui favorise les expériences sensorielles, calme et permet de jouer ensemble.



Piscine

Toute la classe a eu la chance d'aller 6 séances au jardin aquatique d'Evron. Pas encore pour apprendre réellement à nager mais plutôt pour se familiariser avec l'eau dès le plus jeune âge. Les progrès ont été spectaculaires pour tous.

Le repas des aînés

Comme chaque année, les élèves ont participé au repas des aînés en décorant les tables et la salle. En classe, ils réfléchissent à un thème (cette année, les jeux de société). Ensuite, les CP écrivent les menus et les tapent à l'ordinateur. La veille des réjouissances, nous allons à la salle communale, aidés de Valérie, pour mettre les nappes, disposer les couverts, les accessoires décoratifs. Les personnes invitées sont toujours admiratives du travail fourni et reconnaissantes. A la fin du repas, des invités ont joué à la belote et aux petits chevaux qui étaient mis à leur disposition sur les tables. Que du bonheur !



Des nouvelles du RPI de l'E.R.V.E.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'E.R.V.E. (Ecoles regroupées de la Vallée de l'Erve), concerne les communes de Chéméré-le-Roi, Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges et Thorigné-en-Charnie.



Linda, Valérie, Virginie, Maria et Stéphanie

Il propose dans ses 4 écoles un enseignement de qualité, dans des conditions tout à fait favorables à nos enfants qui bénéficient par exemple régulièrement de classes vertes très enrichissantes pour eux.

A Saint-Pierre-sur-Erve sont accueillis les élèves de Maternelle et CP par **Virginie Josset** (enseignante) et **Stéphanie Millet** (Atsem).

Valérie Charpentier assure le service de la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h 30 à 9h et de 16h à 18h 30 ainsi que le mercredi de 7h 30 à 9h. La cantine municipale est sous la responsabilité de **Linda Bessière**.

Avec **Maria Vicens**, AESH (Auxiliaire Enfant en Situation de Handicap), ce sont 5 habitantes de Saint-Pierre-sur-Erve qui font vivre notre école, et donc 5 emplois participant à l'activité de la commune.

Le transport scolaire est assuré pour chacune des classes et l'ensemble des enfants.

Des accueils de loisirs sont organisés sur les communes de Vaiges (pour les enfants de 3 à 12 ans) et de Val-du-Maine (pour les enfants de 3 à 13 ans). Pour les plus jeunes enfants les Relais des Assistantes Maternelles aident à trouver le mode de garde le plus adapté.

Contact: 02 43 90 25 71

ce.05304415@ac-nantes.fr

JUNIOR ASSOCIATION CRAZY YOUNG

Crazy Young est une Junior Association créée en 2015, regroupant des adolescents des communes de Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges et Thorigné-en-Charnie.

Quatre Pétriarviens participent aux activités de l'association: Clara Josset, Anna Gourdin, Simon Josset et Jeanne Mandrillon.

Tout enfant de plus de 12 ans est bienvenu!

En 2019 Crazy Young a organisé des soirées jeux dans leur local à Saulges. L'association a vendu des gâteaux lors des animations musicales au Bistrot (photo) et a aussi aidé les parents d'élèves à tenir les stands à la Fête à Gars Jules.



CONTACTEZ-NOUS

au 06.37.54.35.26

ou margot.transon@gmail.com

Une **Junior Association** est une association gérée par des jeunes mineurs, et qui a obtenu ce label par le Réseau National des Juniors Associations. Ce dispositif permet aux jeunes d'être reconnus au même titre qu'une **association loi de 1901**. Il leur fournit une **assurance** pour leurs activités, et un compte bancaire pour les JA qui le souhaiteraient.





Association des Parents d'Élèves de l'E.R.V.E

Ses actions

L'APE prend à sa charge les dépenses de transport, les frais liés aux sorties pédagogiques et culturelles et l'achat de divers matériels. En 2018-2019, la participation financière de l'APE s'est élevée à 2568,30 €. Cette prise en charge bénéficie à tous les élèves mais aussi aux familles puisque leur participation financière est réduite. Sans l'aide de l'APE, certains projets des enseignants ne verraient pas le jour et ce au détriment des enfants.

Bilan de l'année écoulée

L'année scolaire 2018-2019 fut riche en activités : ventes (brioches, sapins, gâteaux, saucissons), participation à diverses fêtes communales et organisation de temps conviviaux comme la soirée de Noël, la chasse aux oeufs, la fête à Gars Jules, le pique-nique de fin d'année. L'association tient à remercier l'ensemble des mairies du RPI, les comités des fêtes et les associations qui mettent à disposition des lieux de rencontre, du matériel mais aussi toutes les familles pour leur soutien.

Un nouveau bureau s'est créé cette année :

Christa Blanco, secrétaire
Lucile Derouin, secrétaire adjointe
Emilie Dupont, co-présidente
Aurélie Bûcher, co-présidente
Lucie Lecomte, trésorière



Deux classes de maternelles transplantées en octobre 2019 :

Les élèves de Chéméré-le-Roi et Saint-Pierre-sur-Erve sont partis en classe de mer à Saint-Martin-de-Bréal du 01 au 04 octobre 2019. Un séjour riche en expériences pour les enfants, qui leur a permis de découvrir l'univers de la mer et de la pêche, mais aussi de développer leur autonomie et de nouer des liens entre eux.



E.R.V.E
 Écoles Regroupées de la Vallée de l'Erve

Vendredi 29 novembre 2019, dans la cour de l'école de Thorigné-en-Charnie, distribution des brioches et sapins. Un chocolat chaud ou du vin rouge chaud ont été offerts aux familles. Un bon moment de convivialité au sein du RPI à l'approche des fêtes de fin d'année.



Vendredi 20 décembre 2019, la fête de Noël a eu lieu à la salle des fêtes de Chéméré-le-Roi. Toutes les familles du RPI ont été invitées à venir partager une soirée festive. Les enfants ont présenté quelques chants avant l'arrivée du Père Noël. La traditionnelle boum des enfants et un apéritif dînatoire ont clôturé ce temps fort.



Évènements à venir :

Dimanche 28 juin 2020, fête à Gars Jules à l'école de Saulges. Les écoliers présenteront leur spectacle de fin d'année. Un repas convivial, ouvert à tous, et diverses animations seront proposés tout au long de cette journée. Nous renouvellerons cette année encore la vente de saucissons au profit de l'APE.

Vendredi 3 juillet 2020, un pique-nique sera organisé à Saint-Pierre-sur-Erve. Chacun apporte son repas. L'APE fournit l'apéritif. Ce pique-nique clôture la fin d'année scolaire en toute convivialité.



Dimanche 2 août 2020, dans le cadre de la foire à la marabille de Thorigné-en-Charnie, l'APE tiendra un stand pour vendre café et glaces.



Samedi 15 août 2020, c'est à Saint-Pierre-sur-Erve que l'APE tiendra un stand pour une vente de repas dans le cadre de la fête communale.



N'hésitez pas à nous joindre à l'adresse suivante : apedelerve@gmail.com

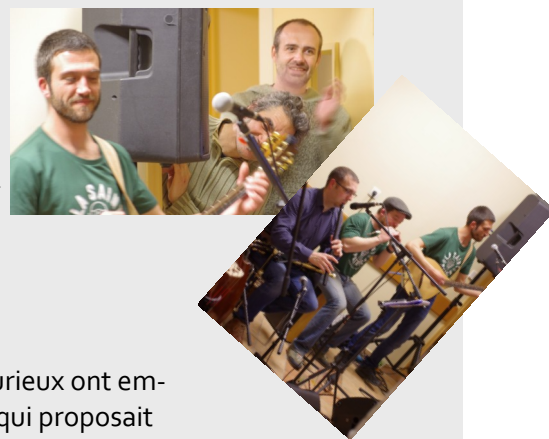
Comité des Fêtes et d'Animation de Saint-Pierre-sur-Rêve

Le vendredi 1^{er} février

Le début d'une année de rêve avec une animation pleine de chaleur et de convivialité. Soupe, crêpes et confitures maison ont réjoui les papilles avant de laisser place aux jeux de société, pour le plaisir des petits comme des grands !

Le samedi 16 mars

Tout de vert vêtus et coiffés de jolis bérets, les musiciens du groupe *Eanair* nous ont plongés dans une ambiance irlandaise des plus remuantes. Soupe aux légumes avec croûtons et bière pression étaient bien évidemment de la partie pour permettre à chacun de danser jusqu'au bout de la soirée. Un vrai vent celtique qui nous a laissés harassés mais heureux !



Le samedi 27 avril



Dès le début de journée, une quinzaine de curieux ont emboîté le pas à l'ethnobotaniste Marie Girard qui proposait une animation de découverte et dégustation des plantes sauvages locales. La journée s'est terminée en terrasse et en musique sous les accords de Brassens repris par le groupe *La Sainte Famille Machin* avec l'interprète Olivier Robert.

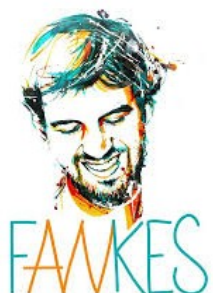
Le vendredi 31 mai

Ce jour-là, notre bistrot associatif a officiellement rouvert ses portes... et ses fûts de bière pression bio et locale ! Animé par des bénévoles, toutes les fins d'après-midi de la saison estivale, notre bistrot se veut un lieu de convivialité, au cœur de la cité. Sur sa terrasse ensoleillée, les visiteurs de passage peuvent se mêler aux habitants du village et aux familiers des environs le temps d'un rafraîchissement. Pour l'occasion, une « scène ouverte » a réuni de nombreux talents locaux – chanteurs et musiciens – jusqu'en fin de soirée.



Le samedi 15 juin

Animation musicale proposée dans le cadre des *Journées de Caractère*. Notre légendaire bistrot a accueilli *Fawkes*, un compositeur mayennais qui accompagne ses chansons à texte au ukulélé.



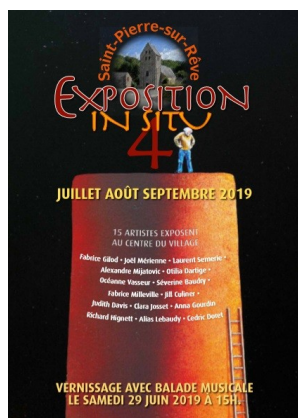
Le ukulélé : guitare à 4 cordes, d'origine portugaise, adoptée à Hawaï vers 1880 et dont la sonorité rappelle celle du banjo.

Le samedi 22 juin

Place au premier trail intercommunal, le *Main'Erve Trail*, organisé par l'association Jogging Meslay ! Au programme, trois courses traversant les communes de Saulges, Thorigné-en-Charnie, Saint-Pierre-sur-Erve et Chéméré-le-Roi. Au global, 28 km de parcours dont une bonne partie en zone Natura 2000. Avec notre brasseur pétrolier David Leveillé vainqueur du 28 km.

Un événement couronné d'un franc succès qui sera naturellement reconduit le samedi 20 juin 2020.





Le samedi 29 juin

Coup d'envoi de la quatrième édition de l'exposition *In Situ* ! Pour fêter cela, chanteurs et musiciens ont convié les visiteurs à partir à la découverte des 200 œuvres disséminées dans le village. Chapeau bas les artistes ! La journée s'est terminée au son des douces notes de l'ensemble *Cara-vage*, accueilli à Saint-Pierre-sur-Erve dans le cadre du festival de musique de chambre des *Rencontres Musicales en Coëvrans*.



La plage de Saint-Pierre-sur Rêve animée par les personnages de Séverine Baudry

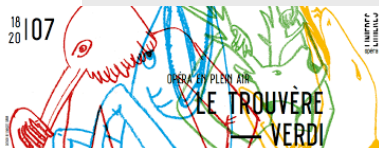
Deux des magnifiques œuvres d'Alexandre Mijatovic, exposées tout l'été dans les jardins privés mais visibles du public.



Sebastien Miralles



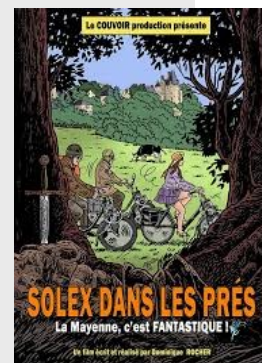
Le samedi 6 juillet



Rassemblement en terrasse autour d'un *Apéropéra* proposé par Julien Ostini dans le cadre de la promotion du spectacle d'opéra *Le Trouvère* de Verdi proposé par l'association Linières. En avant-première, la guitare sensible de Sébastien Miralles.

Le jeudi 18 juillet

De nombreux bénévoles ont répondu présents à la demande de figurants formulée par le réalisateur Dominique Rocher. A deux reprises – le 18 juillet et le 20 août -, des scènes de son prochain film *Solex dans les prés* ont ainsi été tournées dans les ruelles de notre jolie cité. A l'affiche dans les salles mayennaises en octobre 2020.



Le samedi 3 août

Dans le cadre des *Nuits de la Mayenne*, notre village a accueilli une représentation de la pièce de théâtre *Le double* de Dostoïevski. Un franc succès pour ce spectacle qui a été joué à guichet fermé ! Avant la représentation, la soirée avait débuté en musique au son des accords du groupe *Violontare et Guicelle*.



Le jeudi 15 août

7 000 bougies - soit 1 000 de plus que l'an passé -, au profit d'un spectacle grandiose qui a nous a valu un record d'affluence. Une journée magnifique qui s'est terminée sous les notes salsa du groupe *Ladja*.



BRAVO et MERCI à tous ceux qui ont permis la réussite de cet événement devenu emblématique de notre petite cité !

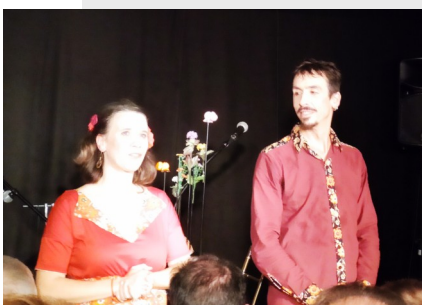


Le week-end du 21 et 22 septembre

Lors des *Journées Européennes du Patrimoine*, les bénévoles du Comité des Fêtes se sont relayés pour ouvrir le bistrot tout au long du week-end, offrant ainsi une parenthèse rafraîchissante aux visiteurs de passage. Le samedi soir, le *Tom Guillois trio* a inondé la terrasse de notes de jazz.

Le samedi 28 septembre

A l'occasion de la traditionnelle *Fête du four*, villageois et villageoises sont invités à apporter un plat qui sera cuit au feu de bois dans l'ancien four banal remis en chauffe, avant d'être partagé entre les convives. Une fois n'est pas coutume, soirée sans animation musicale, propice aux échanges paisibles et chaleureux entre voisins.



Le vendredi 1^{er} novembre

Last but not least ! Cette dernière animation musicale de la saison a assurément ravi les oreilles et les cœurs ! Après les douces mélodies d'*Alice Hairy Arms*, le duo *Bretelle et Garance* a investi la scène pour proposer à l'assemblée ses textes et mises en scènes poético-comiques.

Le samedi 16 novembre

Après l'effort, le réconfort ! Un moment de convivialité autour d'un repas proposé par le Comité des Fêtes aux bénévoles du 15 août, avec Maria chef cuisinière.

Le samedi 7 décembre

Le Repas des aînés au Bistrot gastronomique : Maria, Paulo, Cendrine, Anne, Virginie et Antoine ont œuvré pour offrir un moment de bonheur à nos jeunes (lire page 11).

Maria aux fourneaux, un vrai travail d'équilibriste!



Les joyeux membres du comité des fêtes, tous des artistes!

Une lune bienveillante a accompagné tous ces événements de l'année 2019 à Saint-Pierre-sur-Rêve !

Souhaitons qu'elle continue à inspirer le Comité des fêtes pour 2020 !



BOUCLES DE LA MAYENNE

Déjà une nouveauté :

Le passage des « Boucles de la Mayenne » par Saint-Pierre-sur-Erve le vendredi 29 mai

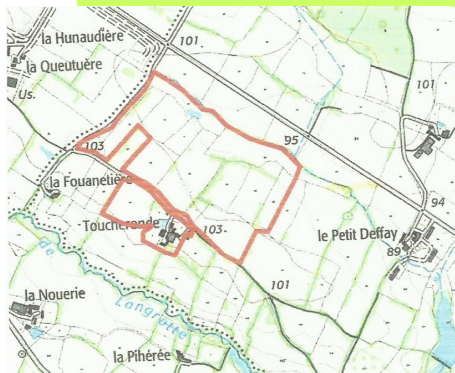
Rendez-vous en dernière page pour le calendrier du Comité des Fêtes pétriarvien



Association de Défense du Patrimoine Paysager de Saint-Pierre-sur-Erve et de la vallée de l'Erve



L'association s'est montrée particulièrement active lors de l'enquête publique réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI, en attirant l'attention des habitants de Saint-Pierre-sur-Erve sur un projet de carrière au lieu-dit Toucheronde.



Ces parcelles ont été achetées par la société LHOIST France Ouest qui souhaite en voir modifier le classement urbanistique (actuellement Zone Agricole dédiée à l'exercice des activités agricoles) afin de les rendre compatibles avec une activité de carrière.

Ce projet ne serait évidemment pas sans de nombreux impacts sur l'environnement :

- ◆ remplacer des terres agricoles par un « trou » contribue à diminuer les surfaces cultivables ou même d'élevage, or notre bocage a besoin de nos agriculteurs,
- ◆ créer un va-et-vient incessant de camions occasionnant des nuisances sonores, poussière et problèmes de circulation,
- ◆ occasionner de possibles détériorations sur les propriétés bâties,
- ◆ contraindre au détournement d'un chemin pédestre existant entre notre commune et Sainte-Suzanne-et-Chammes,
- ◆ mettre en péril le ruisseau de Langrotte et tout un écosystème environnant (menaces sur la population rare de libellules (Agrion de Mercure)).



Vendredi 4/10/2019 l'ADDP de la Vallée de l'Erve s'est réunie en assemblée générale extraordinaire suite à la démission de Sylvie Dréano, présidente, et de Valérie Liberprey, secrétaire. Natalie Huard s'est portée candidate et a été élue présidente. Sylvie Loury demeure secrétaire trésorière de l'association.

L'association s'est fixé pour but de **préserv**er les espaces et les paysages de notre commune, **défend**re l'identité du patrimoine paysager et **garantir** la valorisation de ce patrimoine.

Vous pouvez vous engager à ses côtés en adhérant à l'association pour une cotisation de 4 Euros/an.

Pour nous contacter :

adppsaintpierresurerve2@gmail.com

La présidente: **Natalie HUARD**

06 78 75 18 53

La trésorière : **Sylvie Loury**

09 51 71 98 49

Vous avez été nombreux à manifester vos inquiétudes et/ou votre refus de ce projet; il s'agit de rester extrêmement vigilants sur la suite de ce projet et de ne laisser amoindrir ni la qualité de vie des Pétriarviens ni l'attrait de notre jolie Petite Cité de Caractère.

Le club Patchwork de Saint-Pierre-sur-Erve

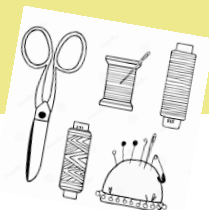


Le club de Patchwork poursuit son activité tous les vendredis après-midis, hors congés scolaires, dans la salle communale, toujours sous l'aimable direction de Danielle Pateau-Coupeau.

Le mois de décembre est bien sûr l'occasion pour les couturières de faire preuve de leur grande habileté en consacrant leur talent au thème de Noël : calendrier de l'Avent, boules à suspendre en tissu... Des créations toujours

plus surprenantes !

A vos aiguilles !



Association des Amis du Moulin de Gô

Le Moulin de Gô a attiré en 2019 à nouveau de très nombreux visiteurs lors des différentes journées portes ouvertes, tout particulièrement lors de la première édition de **NOËL au MOULIN**, le 14 décembre 2019. Après une mise en lumière du moulin à 18h et grâce à l'installation de barnums extérieurs, les visiteurs ont eu la possibilité d'acheter ou déguster sur place des huîtres, mais aussi de se réchauffer avec du chocolat, du vin rouge chaud, une bonne soupe ou encore de délicieux marrons grillés. Le four à pain du moulin était en fonctionnement, comme lors de chaque porte ouverte, et un marché de produits locaux (fromages, gâteaux, confitures, sirops...) complétait cette manifestation très conviviale qu'il est déjà prévu de renouveler en 2020 !



Vous pouvez louer le parc du moulin de Gô pour vos événements familiaux et bénéficier d'un cadre champêtre exceptionnel. Rendez-vous sur le site pour contact et réservation.



Calendrier des portes ouvertes et événements prévus en 2020

- ♦ 16 et 17 mai : Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier
- ♦ 6 juin : soirée « Guinguette »
- ♦ 27 et 28 juin : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins
- ♦ 15 août : Journée des Peintres dans la Rue et Fête des Lumières
- ♦ 19 et 20 septembre : Journées Européennes du Patrimoine
- ♦ 19 décembre : Noël au Moulin, 2ème édition

2020, c'est aussi des surprises ... Suivez bien l'actualité du moulin sur www.moulindego.com

Des dates restent à confirmer : 26 et 27 juin, 03 et 04 juillet, 28 et 29 août .



Travaux prévus

Remise en état du plancher à l'étage (2^{ème} partie) et de la pièce du meunier



A lire aussi sur le site un article émouvant (en anglais), extrait de la revue *French property news* de novembre 2019, relatant l'expérience de Mick Watson (propriétaire du Moulin de Gô), la reconstruction du moulin, la remise en route de la roue 60 ans après son arrêt et surtout l'aide précieuse apportée par les bénévoles dont Françoise et Jean-Claude Portier. « Mick Watson s'est méfié lorsque des étrangers lui offrirent leur aide pour restaurer son moulin historique, mais il se réjouit de leur avoir dit oui »

Un projet important anime les bénévoles de l'association: réaliser en 2020 un spectacle en plein air : « L'apprenti meunier »



Repas des aînés



La bonne humeur était comme toujours au rendez-vous, **samedi 7 décembre** à Saint-Pierre-sur-Rêve où le Comité des Fêtes recevait une trentaine de ses aînés, dont la doyenne, Andrée Chamaret, 97 ans.

Maria, notre cuisinière attitrée, avait concocté un déjeuner digne d'un repas de fêtes. Au menu : terrine de saumon et de lotte au citron vert, blanquette exotique de volaille et gambas au lait de coco, trou normand, fromage, gâteau tout chocolat et son coulis de fruits rouges.



Les élèves de l'école du village avaient comme chaque année décoré les tables, avec cette fois-ci la thématique des jeux de société qui ont été utilisés après le repas dans une ambiance très conviviale.

Merci au Comité des Fêtes, à ses bénévoles, aux élèves et à leur enseignante, au maire, chef en apéritif, d'avoir œuvré tous ensemble pour organiser ce repas chaleureux et faire de ce déjeuner un moment très sympathique pour la vie de notre Petite Cité de Caractère habituée aux animations tout au long de l'année.



Visite de la carrière Pigeon - La Hunaudière

Le **jeudi 7 novembre 2019** a eu lieu une visite de la carrière de chaux PIGEON - La Hunaudière située sur la route de Vaiges.

Organisée par François Delatouche et proposée aux membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes, cette rencontre avec MM. Pigeon a permis de découvrir ce qui se cache derrière les grandes haies bordant ladite route : un grand trou de taille impressionnante dans lequel les camions paraissent tout petits et des installations techniques bien entretenues (dont les fours à chaux).

Nous avons été fort bien accueillis et rassurés quant à l'engagement du Groupe Pigeon (créé depuis 1929) en faveur du Développement Durable. Beaucoup de mesures de qualité sont réalisées chaque année et sont accessibles lors de réunions à Vaiges.



A notre questionnaire sur leur éventuel partenariat avec la société LHOIST, société de carrières d'origine belge et qui s'étend apparemment dans toute la France, nos interlocuteurs nous ont répondu par la négative. Lors de l'enquête publique du PLUI, de nombreuses remarques négatives concernant l'implantation de la carrière LHOIST ont été émises. Cependant il n'y a pas de zones de carrière prévues dans le projet de PLUI. La collectivité a décidé de se référer dans ce domaine au Plan régional des carrières qui s'impose à tous. Chaque nouveau projet sera soumis à instruction sous l'autorité du préfet et c'est à ce moment là que les collectivités et les personnes concernées auront à prendre position.

Cette visite très cordiale a permis d'attirer l'attention de nos hôtes sur la vigilance nécessaire à la sauvegarde de notre patrimoine paysager mayennais, en particulier à côté de notre petite cité de caractère.

2014—2020 : un mandat bien rempli

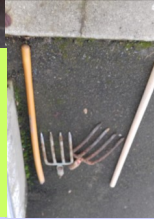
En mars 2014 l'équipe municipale actuelle s'est présentée sous le slogan « **Bien vivre à Saint-Pierre** ». Six ans plus tard, il est temps de faire le bilan et de considérer ce qui a été accompli. La consultation des comptes rendus des conseils municipaux ainsi que des bulletins de cette période montre que, malgré les difficultés et certains retards, la plupart des projets présentés à l'époque dans la profession de foi ont pu être concrétisés, comme par exemple l'Abribus, le renouvellement du Label « Petites Cités de Caractère » ou encore la vente des terrains du lotissement des 2 chênes. D'autres réalisations non prévues ont également vu le jour comme l'isolation des combles des bâtiments communaux, la réfection et la végétalisation du mur de l'école ou encore l'obtention d'une fleur dans le cadre du label village fleuri.

Projets de 2014	Réalisé	En cours
VIE LOCALE		
Soutenir le RPI dans son fonctionnement	✓	
Créer un Abribus	✓	
Soutenir les projets de nos jeunes en lien avec le service jeunesse de la 3C	✓	
Maintenir les services d'Aide à la Personne en relation avec le CCAS	✓	
Accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets	✓	
ENVIRONNEMENT		
Dans la dynamique du label « Petites Cités de Caractère », préserver la qualité de notre patrimoine naturel et architectural	✓	
Aménager les abords de la chapelle Saint Sylvain		✓
Soutenir les projets de l'association du Moulin de Gô	✓	
Dans le cadre du projet « amélioration de la qualité de l'eau » du syndicat du Bassin de l'Erve, veiller à préserver un niveau d'eau suffisant au fonctionnement du moulin de Gô et dans la traversée du bourg	✓	
Viabiliser et commercialiser les terrains constructibles récemment acquis	✓	
Réaliser l'amélioration phonique de la salle communale	✓	
Améliorer l'accessibilité du patrimoine aux personnes en situation de handicap		✓
ECONOMIE		
Porter une attention particulière à l'activité agricole, essentielle pour notre commune	✓	
Valoriser notre gîte communal notamment à l'occasion de la création de l'Espace Nature et Préhistoire sur le site des Grottes	✓	
Favoriser toute action accélérant l'arrivée du Haut Débit dans la commune	✓	
Maintenir nos équilibres financiers sans recourir à l'augmentation des impôts	✓	
COMMUNICATION		
Développer l'échange d'information entre la municipalité et ses administrés, favorisant l'interactivité en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication	✓	
Accentuer la visibilité de notre commune et de ses richesses et au-delà de ces techniques être attentif au quotidien des attentes de nos concitoyens	✓	
INTERCOMMUNALITE		
Etre attentif aux intérêts de la commune au sein de la Communauté de Communes des Coëvrons, le maire étant le Conseiller Communautaire	✓	
Poursuivre l'entretien de nos 12 km de chemins	✓	
Utiliser au mieux le « fonds de concours des petites communes »	✓	

Mettre en valeur notre environnement : une préoccupation quotidienne



Florence, Emilie, Adrien, Sébastien et ses enfants, Jean-Marc, Sylvie, Philippe, Catherine = beaucoup de bonne humeur et d'ardeur. La preuve : les outils ne résistent pas!!



1- Place de la Bascule : Dans le cadre de la poursuite des travaux de fleurissement de la commune un chantier participatif a réuni dimanche 15 décembre des bénévoles du village pour terminer les plantations place de la Bascule après que R. Pannetier a effectué la taille des charmes. Le mauvais temps en milieu d'après-midi n'a pas rebuté les bénévoles trempés par une pluie diluvienne.

Il s'agissait aussi de revégétaliser le pied du mur de l'école après les travaux de réfection.

Le fleurissement du village fera l'objet en juillet prochain d'une évaluation par le jury régional du label Villes et Villages Fleuris. Cette visite, organisée systématiquement tous les 3 ans pour les communes label-

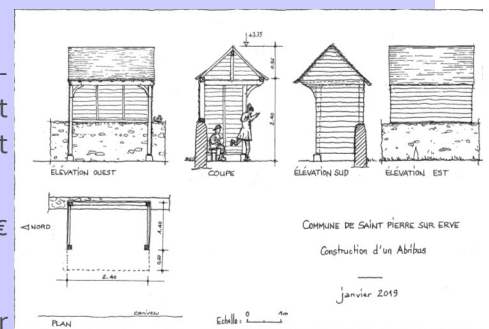


lisées, permettra de confirmer le label obtenu en 2017 (1 fleur).

2- Rue de l'Erve : Implantation de l'Abribus

L'Abribus a été réalisé selon les recommandations de M. Cohin, architecte conseil des Petites Cités de Caractère, et remplit parfaitement son office depuis la rentrée scolaire, tout en étant remarquablement intégré dans le paysage.

Le coût des travaux s'est élevé à 2 935, 76 € HT (Fournitures 961, 76 € et main d'œuvre 1 974 €)



3- Aire de pique-nique : Pour des raisons de sécurité le saule pleureur de l'aire de pique-nique a dû être abattu. En remplacement 4 arbres ont été plantés : deux chênes verts, un sorbier des oiseaux et un saule osier.

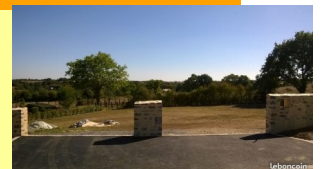
Revitalisation du centre-bourg

Lotissement des deux Chênes : les deux parcelles restantes, soit 1 757 m², au prix de 19, 80 € HT le m², ont été acquises par Mme Myriam HIREL, habitant actuellement à Bazougers.

Un autre terrain constructible reste à acquérir, à l'angle du chemin de la Butte aux miroirs et du chemin de Thorigné. Deux maisons dans le bourg du village, rue des Tisserands et place de la Forge ainsi qu'un domaine route des Grottes cherchent également acquéreurs. Avis aux amateurs!

Les Petites Cités de Caractère en Mayenne mettent à votre disposition gracieusement l'expertise d'un conseil en architecture, M. Cohin. Celui-ci organise des permanences à Saint-Pierre-sur-Erve, le mardi après-midi, entre 15h 30 et 17h 30, selon le calendrier ci-dessous. Il vous suffit de prendre rendez-vous à la Mairie.

21	25	7	5	9	15	8	6	3	8
Janvier	Février	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.



Ces deux peintures :
 - Derrière → Rouge Brique RAL 3014
 - Autres menuiseries → Gris-bleu RAL 7044

L'ABF du département de la Mayenne, Mme Rosemary CARUEL, peut également vous apporter son aide.

Vous pouvez contacter le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Mayenne au 02 53 54 54 45 ou par mail: udap53@culture.gouv.fr

Ci-contre croquis de M. Cohin pour la réfection de la devanture du bistrot.

Aides à la rénovation

Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs à votre écoute



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

> 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h30
sans rendez-vous - Tél : 02 43 69 57 00
contact@adil53.fr - www.adil53.org



Espace Info Energie

L'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.

> Tous les mardis de 9h à 12h à l'Espace Coëvrans

> 2^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Bais, 2 av Auguste Janvier

> 4^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Vaiges, 1 rte de la Bazouge

Sur rendez-vous : www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/

Tel. 02 52 46 00 00

Mail : coevrons.53@eiepd.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.

> 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h
sur rendez-vous - Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr
www.caue53.com



Soliha

Dans le cadre de la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), SOLIHA accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.

> Permanence le 2^e mardi de chaque mois de 9h à 12h, à l'Espace Coëvrans.
Sans rendez-vous - Tél : 02 43 91 19 91

La prime "Coup de Pouce"

Qu'est-ce que c'est ?

Un nouveau dispositif d'aide financière appelé « Coup de pouce » a été lancé en début d'année 2019. Il s'agit d'une bonification des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), qui est une obligation faite aux fournisseurs d'énergie d'inciter les particuliers à réaliser des travaux d'économies d'énergie. Ce dispositif « Coup de pouce » permet aux ménages de bénéficier d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation), l'installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois ou pour isoler les combles ou les planchers bas.

Comment bénéficier de cette prime ?

Cette prime est versée dans le cadre général du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, par les signataires de la charte « Coup de pouce », que sont les vendeurs d'énergies ou les délégataires. Veuillez noter toutefois que tous les fournisseurs d'énergie ou délégataires ne sont pas partenaires du dispositif. Retrouvez la liste des signataires, régulièrement mise à jour sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Avant de signer le devis de vos travaux, il est impératif de vérifier que l'offre qui vous est proposée provient d'un acteur partenaire du dispositif « Coup de pouce » pour bénéficier de cette prime. Vous pouvez choisir que votre prime « Coup de pouce » soit :

- versée par virement ou par chèque
- déduite de votre facture, dans ce cas, le devis doit le préciser
- donnée sous forme de "bons d'achats" pour des produits de consommation courante

**Attention : une seule prime
par type de travaux**

PERMANENCES À L'ESPACE COËVRONS

2 avenue Raoul Vadepiet - BP 130 - 53601 EVRON cedex
Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr

Assainissement non collectif

Le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Régie des Eaux des COEVRONS a pour mission d'**INFORMER** et d'**ACCOMPAGNER** les propriétaires qui souhaitent mettre en place ou qui utilisent un dispositif d'assainissement non collectif (4 600 habitations concernées sur le territoire de la Régie des Eaux des COEVRONS, dont **43 recensées sur la commune de ST PIERRE SUR ERVE**).

Il contrôle les installations et suit leur fonctionnement pour s'assurer qu'elles n'entraînent pas de danger pour la **santé publique** ou de risque de pollution de l'**environnement** :

- ♦ contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- ♦ contrôle périodique (tous les 6 ans). *Sur notre commune, sauf cas particulier, les prochains contrôles périodiques sont programmés en 2023,*
- ♦ contrôle lors d'une vente (lorsque le dernier contrôle date de plus de 3 ans).

Des aides financières, pouvant atteindre 2 550 € peuvent être accordées (aides directes de la Régie des Eaux des COEVRONS ou mise en place de programmes de réhabilitation par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

**Attention, certaines
aides financières pren-
dront fin en 2021 !**

Contact : Régie des Eaux des COEVRONS - 8 Bd du Maréchal Leclerc - 53600 EVRON

Tel : 02.43.01.61.35 / Fax : 02.43.01.65.13

e-mail : contact@eau-coevrons.fr / site internet : www.eau-coevrons.fr

Agents du SPANC : Magali BESNARD, Mickaël TAUPIN et Pascal POTTIER



Le Pylône de téléphonie mobile



Le mercredi **11 décembre** le pylône de téléphonie mobile, d'une hauteur de 30 m, a enfin été érigé sur le chemin communal partagé avec Thorigné-en-Charnie. Ce terrain a dû être vendu à Territoire d'Energie Mayenne afin que ce syndicat bénéficie de toutes les subventions de la Région et de la Communauté de Communes. Cette transaction n'a rien coûté à la commune, hormis les frais d'enquête publique et les frais de bornage, partagés au prorata de la surface avec Thorigné-en-Charnie.

L'installateur Free mobile doit maintenant réceptionner les travaux. C'est seulement à partir de cette date que Free dispose de six mois pour mettre en service tous les équipements nécessaires au fonctionnement du pylône. Les impatients devront peut-être attendre jusqu'à l'été 2020...



La Fibre - Travaux préparatoires

Les chiffres
fin septembre 2019

116 000 logements RECENSÉS

142 armoires de rue déployées correspondant à **49 700** logements

12 505 logements RACCORDABLES

TESTEZ
votre éligibilité
sur mayenne-fibre.fr

Le déploiement de la fibre optique nécessite la numérotation et la dénomination des voies de la commune, y compris hors agglomération. A cet effet **un fichier d'adressage** a été créé et adopté en conseil municipal, il s'agit de faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie, ...), de la Poste et des autres services publics ou commerciaux. Hors agglomération c'est la numérotation métrique qui a été retenue. Les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point **adresse**.

Chaque habitant va recevoir un courrier lui communiquant sa nouvelle adresse (pas de changement pour le bourg).

En ce qui concerne **l'élagage**, tout propriétaire ayant des plantations sur son domaine privé qui débordent sur la voie publique où se trouve le réseau de télécommunications, est dans l'obligation légale de les élaguer. En effet, si ces plantations sont trop proches des câbles (distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur), elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services téléphoniques. Du fait de la période de nidification, l'élagage doit être effectué **avant le 31 mars**.

PLUI

L'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) des Coëvrons a nécessité 3 ans de travaux et d'études pour un montant total approchant les 800 000 Euros. Ces travaux se sont achevés par une enquête publique cet automne. Cependant la caducité du POS, et donc l'entrée en vigueur du PLUI, est reportée au **31 décembre 2020**.

Le PLUI est consultable sur le site de la Communauté de Communes des Coëvrons. Pour rappel de l'importance de ce document, voici quelques-uns des nombreux objectifs poursuivis par le PLUI :

- ◆ avoir une cohérence des politiques d'urbanisation entre les 38 communes
- ◆ maîtriser l'urbanisation des espaces ruraux et agricoles
- ◆ maintenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs
- ◆ encourager le déploiement de l'aménagement numérique
- ◆ pérenniser l'agriculture locale et permettre la diversification des activités agricoles (70 % du territoire des Coëvrons sont occupés par des surfaces agricoles)
- ◆ améliorer l'accessibilité au territoire et la sécurité routière
- ◆ préparer la transition énergétique du territoire
- ◆ apporter une attention particulière au patrimoine paysager, architectural et naturel des 3 petites cités de caractère: Sainte-Suzanne-et-Chammes, Saint-Pierre-sur-Erve et Saulges.



Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Un nouveau règlement du SPR est en cours d'élaboration. Suite à la transformation des deux ZPPAUP existant sur les Coëvrons, Vallée de l'Erve (Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve) et Sainte-Suzanne-et-Chammes, une commission locale du SPR a été constituée, chargée du suivi de l'élaboration, de la modification ou de la révision des documents du site. Pour Saint-Pierre-sur-Erve font partie de cette commission locale le maire, François Delatouche, son adjoint, Christian Le Blanc ainsi que Philippe Liberprey et Philippe Loury, représentants de l'Association de Défense du Patrimoine Paysager de Saint-Pierre-sur-Erve et de la vallée de l'Erve.

Route Départementale 583, reliant Saint-Pierre-sur-Erve à Vaiges

La réfection du tronçon particulièrement dégradé de la Route Départementale 583 entre le bourg et la carrière Pigeon-Chaux fera partie, selon un courrier de M. Olivier Richefou, président du Conseil Départemental, en date du 25 mars 2019, du programme d'entretien périodique, après un diagnostic structurel.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Pour information la chaussée supporte un trafic de 280 véhicules par jour, dont 7% de poids lourds, ce qui est considéré comme un trafic plutôt faible. Par ailleurs la réfection de l'enduit superficiel de cette chaussée date de 17 ans.



Circulation et stationnement dans le bourg de Saint-Pierre-sur-Erve

Le conseil municipal reçoit très régulièrement des remarques et récriminations des habitants du bourg concernant la vitesse excessive des usagers de la route, en particulier aux entrées du bourg, rue du Gué, ou encore à propos du stationnement abusif des véhicules sur la voie publique.

Il souhaite donc rappeler d'abord à chacun l'obligation du respect des règles du code de la route :

- ♦ limitation de la vitesse à 50 km/h dès visualisation du panneau agglomération
- ♦ limitation de la vitesse à 30 km/h à l'intérieur de la zone signalée, et non uniquement au niveau des passages surélevés
- ♦ priorité dans une côte (de l'église vers Vaiges) : En cas de croisement entre un véhicule léger et un véhicule lourd, c'est au premier de reculer. Lorsque les deux véhicules sont de même catégorie, c'est à celui qui descend d'effectuer une marche arrière.
- ♦ respect du sens interdit (rue du Gué, dans le sens de la descente)
- ♦ un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux
- ♦ prudence maximale aux abords de l'école, aux heures d'entrée et de sortie.



Par ailleurs deux parkings dans l'agglomération restent sous-utilisés : Place de la Bascule (route de Vaiges) et rue de St Sylvain (route de Saint-Jean-sur-Erve).

Place de l'église, sans voitures...

Ces différentes questions vont faire l'objet d'un prochain rendez-vous avec M. Prudhomme, responsable de la gestion des routes au Département ainsi qu'avec M. Blohorn, représentant des Petites Cités de Caractère, afin de trouver les meilleures solutions possibles pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous, mais aussi préserver la qualité de notre patrimoine.



OFFRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Gîte communal : Le Presbytère



L'ancien Presbytère du XIXe vous offre un cadre authentique. En plein cœur de la vallée de l'Erve et au pied du défilé du canyon et des grottes de Saulges, vous serez sous le charme d'un village classé "Petite cité de caractère" bordé par la rivière l'Erve, offrant ainsi un environnement vallonné.



Le Gîte se compose : RDC: séjour (convertible, cheminée, lecteur DVD), cuisine (micro-ondes), salle d'eau, wc. Etage: 1 chambre (1 lit 160 et 1 lit 90) avec salle d'eau, 1 chambre (1 lit 160, 1 lit 90 et 1 lit enfant), 1 chambre (2 lits 90), salle de bain, wc, lingerie (sèche-linge). Equipement bébé à disposition dans le gîte.

Draps fournis. Chauffage central au gaz sur relevé de compteur. Bois : 60 €/stère. Taxe de séjour à payer sur place 0.70€/nuît/adulte

Commentaire posté sur le site des Gîtes de France:

«Très bon accueil et adaptabilité pour les horaires d'arrivée et de départ. Le presbytère est bien situé, un peu en retrait, parfait pour un rassemblement familial comme le nôtre ; de plus bien équipé, spacieux et confortable (le salon très apprécié à l'heure de l'apéro). Un joli petit village, avec une belle architecture dans un environnement naturel apprécié (grottes, musée de préhistoire, chemins de randonnée) et une vie associative qui transparait, entre autres par les expositions de peinture etc... »

TARIFS LOCATION	TRES HAUTE SAISON du 04/07 au 22/08	HAUTE SAISON du 27/06 au 04/07 et du 22/08 au 29/08	MOYENNE SAISON du 02/05 au 27/06 et du 29/08 au 03/10	VACANCES SCOLAIRES du 04/04 au 02/05 du 08/02 au 07/03 du 17/10 au 31/10	VACANCES NOEL ET NOUVEL AN du 19/12 au 02/01/2021	BASSE SAISON autres périodes
1 NUIT	146 €	143 €	124 €	124 €	100 €	96 €
2 NUITS	146 €	143 €	124 €	124 €	100 €	96 €
3 NUITS	219 €	214 €	186 €	186 €	150 €	144 €
4 NUITS	291 €	286 €	249 €	249 €	200 €	191 €
5 NUITS	364 €	357 €	311 €	311 €	250 €	239 €
6 NUITS	437 €	429 €	373 €	373 €	300 €	287 €
1 SEMAINE	510 €	500 €	435 €	435 €	350 €	335 €
Supplément nuitée WE	136 € (montant qui s'ajoute au prix de la nuitée lorsqu'elle est sur le WE)					

Gîte de groupe : Le Domaine des Hallais

Le Domaine des Hallais est un centre conçu pour l'accueil de groupes (capacité 30 personnes). Ce corps de ferme (750 m²) entièrement rénové comprend 8 chambres (7 avec sanitaires privés), joliment décorées, une salle pour soirées, stages ou conférences, une piscine intérieure, une salle fitness, un salon et une salle à manger. Il y a une chambre pour 4, accessible pour les personnes à mobilité réduite. L'endroit est très calme, et domine le site des Grottes préhistoriques de Saulges, son site d'escalade, et la rivière l'Erve où il est possible de pêcher. Restauration sur place.



Site internet: www.leshallais.fr
Email: contact@leshallais.fr

Salles communales : À votre disposition pour des événements festifs et conviviaux



Profitez d'une cuisine tout équipée : gazinière 5 feux, grand réfrigérateur avec compartiment congélateur, micro-ondes, lave-vaisselle, vaisselle de cuisine et de table (verres, assiettes, plats, bols, tasses... couverts). Il ne vous reste plus qu'à installer et décorer les tables à votre idée pour fêter anniversaires, jour de l'an, retrouvailles...

La salle bénéficie d'un accès pour personnes à mobilité réduite (nouvelle porte) et de toilettes adaptées.

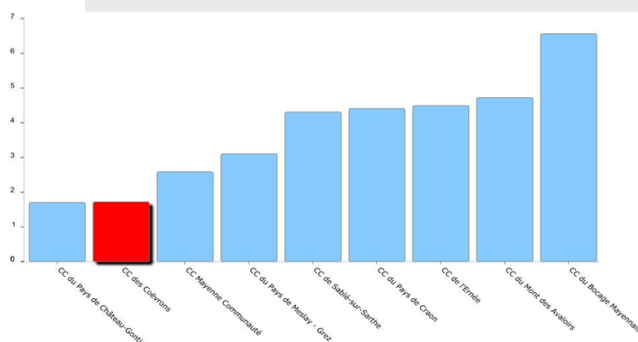
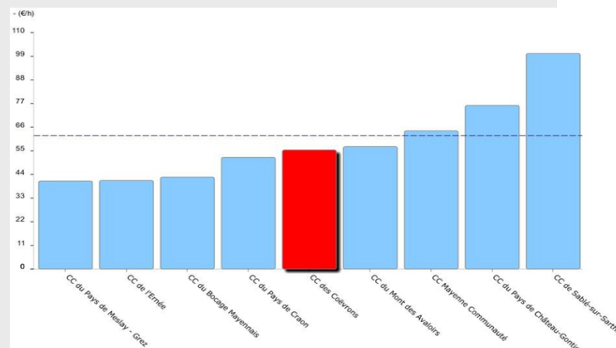
Tarifs location salles	
Repas familial (40 personnes max.)	
Pour habitant de la commune	80, - €
Pour habitant hors commune	95, - €
Vin d'honneur (60 personnes max.)	40, - €
Goûter, soirée sans repas (60 personnes)	30, - €
Location du lendemain	25, - €
Frais de chauffage	
Par jour de location (forfait)	20, - €
Si dépassement, Kw supplémentaire	0,15 €

Nos finances communales et intercommunales

Comment se situent les indicateurs fiscaux et de gestion de la 3C par rapport aux autres Communautés de communes de la Mayenne et de notre commune par rapport aux communes des Coëvrons ?

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par habitant en 2019 :

La Communauté de communes des Coëvrons perçoit une DGF par habitant équivalente à un peu moins de la moyenne de l'ensemble des CC du panel (Laval Agglomération exclue car Communauté d'Agglomération)



Capacité de désendettement en 2018 :

A l'image des années précédentes, la capacité de désendettement demeure de bonne tenue (inférieure à 2 ans), pour un endettement maîtrisé

Commune	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Assé-le-Bérenger	2,69	3,64	4,30	2,12	1,26	0,67
Bais	4,40	2,49	3,12	-85,85	-88,96	4,22
Blandouet	0,28	0,20	0,14	0,06	S.O.	S.O.
Blandouet-Saint Jean	3,22	3,88	9,04	24,86	10,01	5,75
Brée	0,18	0,14	0,07	0,04	0,01	0,00
Chammes	1,43	1,00	0,80	S.O.	S.O.	S.O.
Champgenêteux	3,09	49,48	3,83	-0,51	3,18	4,02
Châtres-la-Forêt	1,84	2,63	1,64	1,66	1,36	1,00
Deux-Évailles	8,70	8,85	10,77	8,42	5,80	14,71
Évron	3,18	3,31	3,42	3,01	2,83	4,72
Gesnes	1,95	17,15	12,78	8,34	6,62	5,99
Hambers	1,00	0,73	3,89	10,59	15,36	11,67
Izé	1,16	2,02	1,93	-12,04	2,39	20,62
La Bazouge-des-Alleux	7,16	11,53	-89,95	14,71	6,98	5,62
La Chapelle-Rainsouin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,45
Livet	0,00	0,00	7,43	8,50	19,27	10,10
Mézangers	5,73	2,47	4,18	4,42	4,29	15,26
Montourtier	0,19	0,18	1,51	1,45	1,40	1,30
Montsûrs	20,87	27,72	7,13	22,15	5,03	5,72
Neau	0,48	0,35	0,58	0,32	2,87	2,91
Saint-Cénére	5,03	-3,90	3,94	6,38	S.O.	S.O.
Saint-Christophe-du-Luat	1,30	2,36	2,17	1,81	1,27	1,76
Sainte-Gemmes-le-Robert	3,86	3,99	4,47	2,09	2,78	1,78
Sainte-Suzanne-et-Chammes	12,57	10,35	11,44	8,45	7,98	5,74
Saint-Georges-le-Fiécharde	7,16	7,90	3,31	2,28	2,33	6,06
Saint-Georges-sur-Erve	3,09	6,58	6,16	6,99	2,60	9,08
Saint-Léger	9,91	7,16	15,67	5,76	7,74	7,06
Saint-Martin-de-Connée	30,37	21,65	10,83	9,42	22,40	20,74
Saint-Ouën-des-Vallons	-10,88	4,79	13,35	22,77	34,91	16,26
Saint-Pierre-sur-Erve	4,29	2,83	1,73	3,93	4,70	6,55
Saint-Pierre-sur-Orthe	5,95	5,33	1,93	1,45	0,80	0,22
Saint-Thomas-de-Courceriers	8,29	2,62	2,66	3,13	1,34	2,11
Saulges	10,16	7,09	14,35	3,84	3,09	6,29
Thorigné-en-Charnie	5,20	3,49	5,08	5,11	6,09	8,66
Torcé-Viviers-en-Charnie	7,39	5,04	4,28	2,87	2,87	2,28
Trans	0,00	0,00	1,73	0,54	1,21	0,88
Vaiges	3,61	3,77	4,01	4,37	5,33	4,12
Vimarcé	0,74	0,69	0,45	0,43	0,24	0,04
Voutré	2,71	6,18	3,17	2,50	5,02	5,85
Total (39)	3,81	3,99	3,97	4,28	3,75	4,54

Le délai de désendettement des communes en nombre d'années, de 2013 à 2018 (niveau maximal acceptable : 7 ans)

Le délai global de désendettement est d'un niveau satisfaisant, bien en deçà des niveaux d'alerte couramment acceptés. Cependant certaines communes connaissent des délais beaucoup trop longs, à mettre en rapport avec des investissements récents et une CAF (Capacité d'autofinancement) à rétablir.

En conclusion, les principaux indicateurs financiers de la Communauté de communes des Coëvrons se sont améliorés au cours de ce mandat, permettant d'envisager la prochaine mandature sous de bien meilleurs auspices.

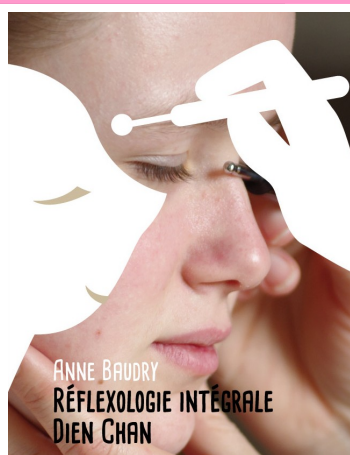
Quant à ceux de la commune ils sont le reflet d'une gestion rigoureuse et d'investissements en adéquation avec nos capacités financières.

Entreprises pétriarviennes



la Moineterie,
53270 Saint Pierre Sur Erve
contact@brasserieleveilleuse.fr
06.73.06.76.84

Bières disponibles au Bistrot



ANNE BAUDRY
RÉFLEXOLOGIE INTÉGRALE
DIEN CHAN

ACUPUNCTURE SANS AIGUILLES SUR VISAGE,
CRÂNE, OREILLES, CORPS, MAINS ET PIEDS

CONSULTATIONS PERSONNALISÉES :

BAISSE D'IMMUNITÉ
DOULEURS ARTICULAIRES ET TENDINEUSES
PROBLÈMES DIGESTIFS
FATIGUE CHRONIQUE
TROUBLES DU SOMMEIL
STRESS
TROUBLES ÉMOTIONNELS
...

SUR RENDEZ-VOUS
06 07 40 37 24
53270 SAINT-PIERRE-SUR-ERVE
www.annebaudry.fr
contact@annebaudry.fr

Jean-Philippe GREARD

Couverture, charpente, ossature bois, isolation extérieure

Tél. : 06 63 79 90 45



La société BRE installée depuis 2018 à Saint-Pierre-sur-Erve élargit ses activités aux particuliers : tous travaux de plomberie (installation de chauffe-eau, adoucisseur, création de salle de bain...) <https://www.brefrance.com>
Tél. : 09 83 40 96 75 / 06 48 78 79 02

Pain • Brioche • Gâteau biologique



Cuit au feu de bois



Le Fournil du Cèdre
Laurent et Yukari Gourdin
1 Place de l'église
53270 Saint Pierre-sur-Erve
Tél. et Fax : 02 43 90 28 91
laurent.gourdin2@wanadoo.fr

Horaires du fournil

Lundi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
De 17h à 19h 30

GAEC de l'ERVE
Le Mortier
53270 St Pierre / Erve

Vente de viande à la ferme

Bovins élevés dans la Vallée de L'Erve



Vendue sur commande par caissettes de 15 kg
Étiquetée et emballée sous vide par un établissement agréé

Contacts :
Mr et Mme RICHARD : 02 43 90 52 02
06 99 58 20 02
Mr CAILLAUD : 06 30 59 36 61

Colis cuisine 15 kg

2 rôtis (pour 6 personnes)
Pièces à griller (faux filet, entrecôte, basse côte, steaks, tournedos, pavés rumsteck, pavés tranche)
3 pot-au-feu (pour 5 personnes)
3 assortiments de bourguignon (pour 4 personnes)

Colis famille 15 kg

2 rôtis (pour 6 personnes)
Pièces à griller (faux filet, entrecôte, basse côte, steaks, tournedos, pavés rumsteck, pavés tranche)
1 pot-au-feu (pour 5 personnes)
1 bourguignon (pour 4 personnes)
3 paquets d'émincé (environ 350gr à 400gr)
10 steaks hachés (5 barquettes)
Steak haché pour bolognaise (2 barquettes de 500gr)
15 saucisses pur boeuf (3 barquettes)

Colis barbecue 15 kg

2 rôtis (pour 6 personnes)
Pièces à griller (faux filet, entrecôte, basse côte, steaks, tournedos, pavés rumsteck, pavés tranche)
16 steaks hachés (8 barquettes 250gr)
Steak haché pour bolognaise (3 barquettes de 500gr)
25 saucisses pur boeuf (5 barquettes)
20 merguez pur boeuf (4 barquettes)
4 brochettes (1 paquet)

Travaux agricoles

Jacky HUAUME

La Lèverie

53270 Saint-Pierre-Erve

Que nous apporte la Communauté de communes des Coëvrons ?

Les différents services de notre Communauté de communes interviennent dans de très nombreux domaines de notre vie quotidienne et contribuent à rendre ce territoire plus vivant et plus attractif.

1- Développement économique : le service accompagne les porteurs de projets du territoire, les aide à monter leur dossier de demande de subventions, leur propose des terrains ou des locaux dans les zones d'activité intercommunales. Il accueille également les demandeurs d'emploi et organise des bourses à l'emploi.

2- Aménagement du territoire : imaginer le territoire à 10 ou 20 ans, voilà le défi relevé dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale puis dans la formalisation de notre Plan Local d'Urbanisation intercommunal (**PLUI**) qui va régir tout notre droit à construire (Permis de Construire, Déclaration de Travaux...) pour les 10

prochaines années. À partir de diagnostics détaillés, ce service nous a aussi aidés à formaliser un **Plan Climat Energie Territorial** pour lutter contre le changement climatique, un Plan Global de Déplacement pour améliorer l'accessibilité au territoire et aux pôles d'emploi et encourager les modes alternatifs de déplacement, ainsi qu'un Programme Local de l'Habitat qui oriente nos choix en termes de logements et définit les aides à apporter aux habitants. Ce service nous a permis d'obtenir le **label Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte** qui a fait bénéficier le territoire de plus de **500 000€** de subventions.

3-Tourisme et Patrimoine : l'Office de Tourisme de Sainte-Suzanne-Les Coëvrons fait la promotion des richesses de notre territoire, accueille et renseigne les touristes et fédère tous les acteurs du tourisme des Coëvrons afin de développer cette activité économique et d'accroître notre attractivité. Le service Patrimoine avec l'ouverture du **Musée de Préhistoire de la Vallée des Grottes de Saulges** fait découvrir nos trésors préhistoriques à **45 000 visiteurs** par an. Il met également en valeur les nombreux sites patrimoniaux locaux, en premier lieu la Basilique Notre-Dame de l'Epine à Evron.

4- Culture : le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal donne accès à la pratique musicale et chorégraphique à **2 000 élèves** du territoire. La Saison Culturelle offre un large choix de spectacles de tous les styles et pour tous les âges. Ceux-ci sont accompagnés de nombreux ateliers de médiation. Le Réseau Lecture avec ses **4 médiathèques** et ses **7 bibliothèques** de proximité promeut la lecture sur tout le territoire par de nombreuses animations et interventions en milieu scolaire. La Communauté de Communes est également propriétaire du **cinéma Yves Robert** d'Evron dont elle a confié l'exploitation à l'association Cinéthique.

5- Enfance & Jeunesse : le service coordonne les activités et les structures d'accueil sur le territoire : un Relais d'Assistantes Maternelles, un Lieu d'Accueil Enfants/Parents, 6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement ; il organise également de nombreuses activités pour les jeunes à partir de 12 ans.

6- Sport : le service favorise la pratique sportive en accompagnant les partenaires du territoire (clubs, écoles...) dans les domaines suivants : construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (piscines, salles de sport...), financement de l'animation sportive pour les élèves des classes primaires et transport pour accéder aux équipements sportifs communautaires. Pendant les périodes de congés scolaires, un programme d'activités riche et varié « **J'me Bouge dans les Coëvrons** » est proposé aux enfants de plus de 8 ans.

7- Nature, Eau et Environnement : la Communauté de communes entretient et valorise les espaces naturels remarquables des Coëvrons : la Fenderie, le Bois du Tay, le Gué de Selle, le Montaigu, la Vallée des Grottes de Saulges et leur Zones Natura 2000. Le service Environnement assure l'élimination des déchets et la gestion des **4 déchèteries** de Bais, Chammes, Montsûrs et Evron. La Régie des Eaux des Coëvrons assure la production, la distribution et la protection de la ressource



en eau potable, et également l'exploitation des réseaux d'assainissement ainsi que le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.

8- Affaires sociales et Santé : le **Chantier Vert Avenir** aide au retour à l'emploi 8 personnes employées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion d'une durée maximum de 2 ans. L'épicerie sociale (**ES.PA.DON**) à Evron assure le vendredi après-midi une aide alimentaire aux ayants droit du territoire. Des colis sont également distribués à Bais et à Sainte-Suzanne. Pour permettre le maintien des personnes âgées à domicile, un service de portage de repas est assuré. **Deux Maisons de Services Au Public** à Bais et à Evron offrent les services d'agents pour de nombreuses démarches administratives (voir ci-dessous). **Trois Maisons de Santé** (Bais, Montsûrs, Vaiges) viennent renforcer l'action pour la santé des habitants de l'hôpital d'Evron (300 lits).



9- Voirie et Bâtiments : avec ses 800 km², la Communauté de communes des Coëvrons dispose d'un vaste réseau de routes, chemins de randonnée et d'un parc important de bâtiments entretenus et rénovés au quotidien. Les services techniques assurent aussi l'entretien de la voirie du bourg et de nos espaces verts.

www.coevrons.fr

Rejoignez le conseil de développement !



Qu'est-ce qu'un conseil de développement (CODEV) ?

C'est une instance de démocratie participative qui permet aux citoyens de proposer et d'agir très concrètement pour leur territoire, dans n'importe quel domaine. Il reste rattaché à la Communauté de Communes des Coëvrons tout en étant bien distinct de l'action politique de celle-ci.

Quels sont les objectifs du conseil de développement des Coëvrons ?

- ◆ Créer des synergies entre élus, citoyens et acteurs locaux
- ◆ Proposer et conduire des actions concrètes
- ◆ Porter une vision de long terme pour le développement et l'attractivité des Coëvrons

A cet effet, nous apportons un soin tout particulier au lien citoyen/collectivité, à la qualité de la communication et des informations diffusées, à notre positionnement en tant que force de proposition, à la mise en œuvre d'actions innovantes, au dynamisme que nous entendons impulser au service de l'Homme.

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie du territoire des Coëvrons, sans être élu ?

Vous travaillez, consommez ou habitez dans les Coëvrons, êtes membre(s) d'une association culturelle ou sportive, parent d'enfant(s) fréquentant un des centres de loisirs ou halte-garderie, vous allez à la piscine, vous êtes chef d'entreprise ... Bref, vous êtes concerné(s) par le territoire et vous souhaitez contribuer à une réflexion et/ou à une action collective pour son développement ?

Rejoignez le conseil de développement !

Contactez-nous :

conseildedeveloppement@coevrons.fr

Marion Bouron : 02 43 01 13 95

Et retrouvez les derniers travaux du CODEV sur le site www.coevrons.fr—rubrique connaître

La Maison de Services Au Public



Maison
de services
au public

6, rue de Hertford

53600 EVRON

Tél. : 02 43 01 78 03

msap@evron.fr

Contact: **Elisabeth Périgois**

La Maison de Services Au Public propose des services de proximité et un agent pour vous accompagner dans vos démarches sur de nombreuses thématiques en lien avec les organismes partenaires: ETAT, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, PÔLE EMPLOI...

La MSAP met à votre disposition une information sur tous les secteurs de la vie quotidienne, une aide à la compréhension et un accompagnement à la démarche administrative, ainsi qu'une aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

Des permanences sont assurées, selon les thèmes: santé/handicap, social, emploi, justice, famille.

A Évron : lundi, mardi, jeudi : 8h30 - 12h 15 et 13h 30 - 17h 30

mercredi : 13h 30 - 17h 30

vendredi : 8h 30 - 12h15

Permanence à **Sainte-Suzanne** le mercredi matin

L'EQUIPE MUNICIPALE

Courriels de vos conseillers :

François Delatouche : delatouche.f@gmail.com
 Christian Le Blanc : christian.le-blanc@wanadoo.fr
 Antoine Josset : josset.virginie@orange.fr
 Isabelle Fayet : imottais@orange.fr
 Laurent Gourdin : laurent.gourdin2@wanadoo.fr
 Florence Mauvieux : florence-mauvieux@orange.fr
 Roland Pannetier : rolandpannetier@orange.fr
 Guy Richard : lemortier@wanadoo.fr



F. Delatouche
Maire



C. Le Blanc
1^{er} adjoint



A. Josset
2^{ème} adjoint



I. Fayet



L. Gourdin



F. Mauvieux



R. Pannetier



G. Richard

2020, ANNÉE DU RECENSEMENT



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

- Le recensement a lieu tous les ans mais toutes les communes ne sont pas concernées chaque année. Les habitants concernés l'année en cours reçoivent **un courrier de leur mairie** pour les prévenir.
- Les agents recenseurs disposent d'une **carte officielle** signée par le maire.
- Le recensement de la population est **gratuit**. Les sites qui réclament de l'argent sont des sites **frauduleux**.
- Les réponses sont **confidentielles**. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement c'est important!

Le chiffre de la population déterminé par le recensement permet de calculer toutes les dotations de l'état. Il est donc capital pour nous de recenser le maximum de résidences principales.

L'agent recenseur choisi par le conseil municipal, **Pierrick Renou**, vous remettra une notice d'information, vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne, **ou** les questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer.

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Sites Internet : Ecrivez-nous!

Vous pouvez retrouver l'actualité de la commune sur le site internet de la mairie (vie locale, délibérations, infos pratiques, services communaux, etc.) www.saint-pierre-sur-erve.mairie53.fr

Si vous souhaitez être tenus informés des événements communaux, vous pouvez communiquer votre mail à l'adresse de la mairie : mairie.saint-pierre-sur-erve@wanadoo.fr

A consulter également, pour retrouver informations, adresses, actualités et événements : le site de la Communauté de Communes des Coëvrons www.coevrons.fr, ainsi que le site de l'office de tourisme des Coëvrons: www.coevrons-tourisme.fr

Les conseillers départementaux sur le canton de Meslay-du-Maine vous indiquent leurs coordonnées :



Julie (DUCOIN) JEAN

9 rue des Croix
53480 VAIGES

06 26 24 36 53
julie.ducoin@lamayenne.fr



Norbert BOUVET

Le Pas de Bault
53170 VILLIERS-CHARLEMAGNE

06 07 39 68 54
norbert.bouvet@lamayenne.fr

A leurs côtés :

Georgette ROUSSELET

06 80 40 17 32 / georgette.rousselet@orange.fr

Patrick LE ROUX

06 87 74 77 02 / le_roux.patrick@aliceadsl.fr



Députée de la 2ème circonscription de la Mayenne depuis le 18.06.2017, première femme députée de la Mayenne: **Géraldine BANNIER**, suppléante Mme Josiane DEROUET.

A l'Assemblée Nationale Mme Bannier (députée Modem, apparentée La République en Marche) est membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education.

Stéphanie Garot, collaboratrice parlementaire en circonscription de Géraldine Bannier, est également à votre disposition au 02 43 12 63 82 ou 07 88 15 78 91.

Email: stephanie.garot@clb-an.fr

Nos sénateurs:



Guillaume CHEVROLIER (LR)

Membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable,
Membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Contact: g.chevrollier@senat.fr

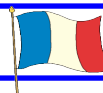
Elisabeth DOINEAU (UC)

Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales
Rapporteuse de la branche « Famille » du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale
Membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Contact: e.doineau@senat.fr



ELECTIONS MUNICIPALES 15 et 22 mars 2020



JE M'INSCRIS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES
AVANT LE 7 FÉVRIER 2020



PAR INTERNET



PAR COURRIER



EN MAIRIE

Pour s'inscrire avant le 7 février 2020 vous devez présenter en mairie une pièce d'identité et un justificatif d'attache avec la commune.

Retrouvez sur le site du Ministère de l'Intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020>) toutes les informations concernant les élections municipales de 2020 et notamment un guide concernant les communes de moins de 1000 habitants (24 899 communes en France sur un total de 35 497).

Pour rappel, à Saint-Pierre-sur-Erve il s'agit d'élire pour 6 ans, au scrutin pluri-nominal majoritaire à deux tours **11 conseillers municipaux** (comme dans toutes les communes de 100 à 499 habitants) qui éliront ensuite **le maire** de la commune. Les candidats se présentent seuls ou par candidatures groupées. Les électeurs peuvent barrer certains noms ou en ajouter d'autres (panachage).

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, y compris en cas de candidature groupée.

Pour être élu au 1er tour de scrutin le

JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE



- **S'il s'agit de votre domicile :** un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- **S'il s'agit du domicile de vos parents, si vous avez moins de 26 ans :** un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent de moins de 3 mois
- **Si vous êtes seulement contribuable dans la commune :** les avis d'imposition de 2018 et 2019
- **Si vous êtes gérant ou associé unique ou majoritaire d'une société payant ses impôts locaux dans la commune :**
 - une preuve de qualité de gérant depuis deux ans
 - une preuve de l'inscription de la société au rôle de la commune

candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au 1/4 de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Les **déclarations de candidatures** sont déposées en préfecture jusqu'au **27 février 2020 18 h**. La parité des listes n'est obligatoire que pour les villes de plus de 1000 habitants !

La **campagne électorale** en vue du 1er tour de scrutin se déroulera du lundi 2 mars 00 h au samedi 14 mars minuit.

Les conseils de la Gendarmerie nationale

Contre les cambriolages :

Sécurisez votre habitation : renforcer les points d'accès, dissimuler les biens attrayants, ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée, ne pas cacher les clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout endroit à l'extérieur, ne pas laisser entrer chez soi des inconnus, éviter les signes révélant une absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique ou sur Internet), demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile. Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez-nous votre absence.

Signalez-nous, en composant le 17 (appel gratuit fixe ou mobile), toute présence suspecte, véhicule et/ou individu(s) pouvant faire du repérage, si possible nous donner des éléments précis sur la marque, la couleur, l'immatriculation du véhicule. En cas de cambriolage, ne touchez à rien et avisez-nous rapidement.

6 règles d'or, à l'attention particulière des seniors : Je ferme toujours ma porte à clé et la nuit je verrouille mes volets – Je ne laisse pas rentrer une personne que je ne connais pas – Faux gendarmes/policiers/agents EDF, etc... même en tenue, je demande la carte professionnelle ou un justificatif d'intervention – Au moindre doute, je compose le 17 – Je n'hésite pas non plus à alerter mes voisins, mes proches, mon aide à domicile. Je ne détiens pas d'importantes sommes d'argent à la maison et je ne signe aucun document dont je ne suis pas sûr de la finalité.

D'autres conseils contre les escroqueries via Internet et des renseignements pratiques à retrouver en intégralité sur le site www.saint-pierre-sur-erve-mairie53.fr

Ouverture au public de la gendarmerie de VAIGES : Le mercredi de 14h00 à 18h00, sauf jour férié.

Arrivée des compteurs Linky à Saint-Pierre-sur-Erve

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Tout savoir sur le remplacement et l'installation du nouveau compteur dans votre foyer

Enedis vous accompagne pour vous informer au mieux quant au remplacement du compteur d'électricité.

Lors du remplacement du compteur sur votre commune, un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris avec vous.

Enedis est particulièrement attentive à la qualité de la prestation réalisée par ces entreprises de pose, et a mis en place de nombreux contrôles. Les équipes d'Enedis sont présentes aux côtés des entreprises de pose et restent à votre écoute.

Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers. Linky est la dernière génération de compteur électrique, il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur de Ligne (CPL*). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021.

*le CPL est la technologie utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.

Important : l'intervention, réalisée en 30 minutes environ, est complètement gratuite et ne nécessite aucun travaux d'aménagement

La pose du compteur est-elle obligatoire ?

Suis-je propriétaire du compteur ?

Non, ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui, il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.



Un projet industriel majeur en France



- 5 000 emplois créés pour réaliser la fabrication et l'assemblage des compteurs. Enedis a retenu 6 constructeurs, dont les usines sont basées en France, pour réaliser la fabrication des compteurs communicants.
- 5 000 emplois dédiés au remplacement des compteurs. La pose des nouveaux compteurs a été confiée à plus de 80 entreprises partenaires, directement implantées dans les bassins d'emploi locaux. L'ensemble des techniciens de pose a suivi des formations adaptées.
- Au total, ce sont 10 000 emplois non délocalisables qui vont être créés sur 6 années consécutives, en France.
- Le recyclage des anciens compteurs sera réalisé en France, en grande partie par des entreprises du secteur protégé, et générera une source d'activité importante.

EN PLUS DE PRÉPARER L'AVENIR DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ, LE COMPTEUR VOUS APORTE DE RÉELS AVANTAGES EN TANT QUE CONSOMMATEUR :

Avec Linky 	Un emménagement simplifié Vous aurez l'électricité en moins de 24H Le coût de cette opération sera diminué et sera à terme de 13,20 €. Le prix d'autres prestations sera également en baisse.	Un relevé de consommation sans dérangement Le relevé du compteur s'effectue à distance et sans rendez-vous.	Une détection des pannes plus rapide Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides.	Une maîtrise de ma consommation facilitée Un meilleur suivi de sa consommation est possible grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr
Sans Linky 	La mise en service électrique s'effectue en 5 jours ouvrés, pour un coût de 27,30€.	La relève compteur nécessite souvent un RDV (2 fois par an) : le client doit donc être présent sur un créneau de 4 heures.	Aujourd'hui, Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent Enedis pour signaler une panne.	La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois.

Pour plus d'informations

N° vert Linky :

0 800 054 659

(service et appel gratuit)

Des dépliants sont également à votre disposition en mairie

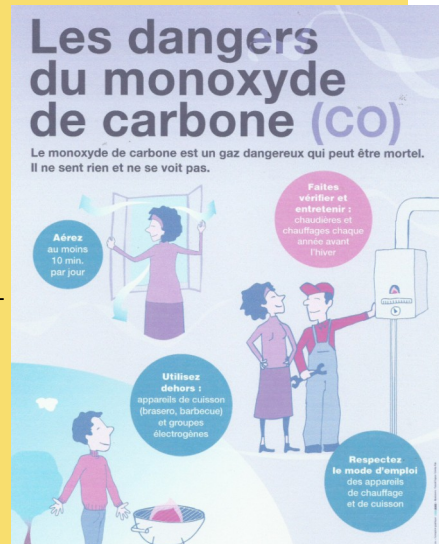
Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ♦ avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié,
- ♦ veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion,
- ♦ n'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : bra-sero, barbecue, cuisinière, etc...
- ♦ si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) - <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>



Lutte contre les nuisibles

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux. Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire.

POLLENIZ a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux

dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce du Caucase, Ambroisie à feuilles d'armoise).

POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. La force de POLLENIZ repose sur son organisation opérationnelle : 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.



POLLENIZ publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez retrouver POLLENIZ sur Facebook, Twitter et LinkedIn et sur www.polleniz.fr.

Focus sur la berce du Caucase en Mayenne

En 2019, Polleniz, en partenariat avec le Conseil Départemental de Mayenne et l'Agence Régionale de la Santé, a amorcé un travail d'ingénierie et d'actions sur la Berce du Caucase. Cette plante, au potentiel de développement néfaste pour la biodiversité, est désormais classée "Espèce Exotique Envahissante" (EEE) au niveau européen. De plus, elle représente un enjeu de santé publique fort puisque sa sève est photosensible, c'est-à-dire qu'elle peut occasionner de graves brûlures. Un foyer de plus de 100 m² situé sur la commune de Saint-Germain-le-Fouilloux en bordure d'un étang, a nécessité la mise en place d'un plan d'action. Suite au diagnostic-risque effectué par POLLENIZ le 3 juin dernier sur ce foyer le plus important connu en surface en Pays-de-la-Loire, un chantier d'arrachage a été réalisé avec succès le 1^{er} août, avec le réseau de bénévoles de POLLENIZ.



contact en Mayenne:

POLLENIZ 53

02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel

polleniz53@polleniz.fr



Ci-contre, Roland Pannetier, tenant, avec des gants, le 100^{ème} ragondin de l'année 2019, capturé sur la commune de Saint-Pierre-sur-Erve.

Lutte contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants en Pays de la Loire

Enjeux sanitaires

- Les RAE sont **porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme** : leptospirose, douve du foie, toxoplasmose.
- On estime à plus d'un million le nombre de cas sévères de leptospirose par an dans le monde avec un **taux de mortalité d'environ 10%**.
- En 2017, environ 600 cas graves ont été recensés en France (ce chiffre a doublé entre 2012 et 2017)

Enjeux environnementaux

Les RAE sont responsables de dégradations de l'environnement :

- Dégâts aux berges,
- dégâts aux ouvrages d'art et routes,
- destruction de frayères par consommation des végétaux aquatiques
- dégradation des milieux humides,
- facteur de dispersion des jussies.



Dégâts sur berge

Enjeux agricoles

La présence des RAE dans le milieu agricole entraîne de nombreux dégâts

- Dégâts directs aux cultures par consommation des végétaux,
- Un ragondin occasionne à lui seul environ 32,5€ de dégâts agricoles en 1 an.



Dégâts sur maïs

M A I R I E

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h

Tél. : 02 43 90 25 73

Pour joindre M. François Delatouche, maire

Port : 06 60 31 62 97

Courriel: delatouche.f@gmail.com

Courriel mairie:

mairie.saint-pierre-sur-erve@wanadoo.fr

Site internet

www.saint-pierre-sur-erve.mairie53.fr

HORAIRES

ÉCOLE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
9h - 12h / 13h45 - 16h

MERCREDI
9H - 12H



GARDERIE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
07H30 - 9H / 16H - 18H30

MERCREDI
07H30 À 9H

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17



Facilitez-vous la vie !

Entretien du domicile

Garde d'enfants

Aide à la personne, maintien au domicile



Des services pour tous, des services modulables, des aides financières possibles

Acteur de proximité, social et solidaire !

CESU
préfinancé
accepté

ADMIR Erve Et Charnie

6 bis rue du Petit Rocher

53 270 Sainte Suzanne

02 43 01 78 17

ste-suzanne.admr53@orange.fr

Permanences les lundi

et vendredi de 9h à 12h



LA MAYENNE
Le Département

REseau Social d'Aides à la Personne

Accompagnement et solidarité

L'association RESO'AP, fondée par la MSA, propose aux habitants de la 3C un service d'accompagnement à domicile et hors domicile dans le but de

- maintenir l'autonomie des personnes par la mobilité sur le territoire,
- faciliter le maintien à domicile et aider à la vie quotidienne.



Si vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficier des services, contactez le 02 43 39 44 49 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou contact@resoap.fr

Déchetterie CHAMMES

Ouverture

Lundi - mercredi - vendredi
13h30 - 17h
(18h du 1/04 au 31/10)

Samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
(18h du 1/04 au 31/10)

Tél. : 06 71 83 64 09
02 43 01 41 21

Nouveau : partenariat Emmaüs

VOYAGEZ MALIN AVEC LE PETIT PÉGASE !

Faciliter vos déplacements pour vos activités et vos loisirs, tel est l'objectif de Petit Pégase, le service mayennais de transport à la demande.

Tarifs du Petit Pégase

Un ou deux tickets vous seront demandés en fonction de votre trajet.

- Ticket à l'unité : 2 €
- Carnet de 10 tickets : 16 €

Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans. Tél. réservation : 0806 800 053

Les animations 2020 de St-Pierre-sur-Rève



Janvier

Samedi 18 à 11h
Vœux du maire

Samedi 25 à 10h
**Assemblée
Générale du
Comité des fêtes**

Février

Vendredi 7
Soirée crêpes

Mars

Samedi 21
Fête du printemps
Soirée musicale

Mai

Week-end 16 et 17
**Journées
Européennes des
Moulins et du
Patrimoine Meulier**
Moulin de Gô

Samedi 9

Journée des Petites Cités de Caractère

Animation autour des
plantes sauvages

Marie Girard et Séverine Baudry

Spectacle botanico-
poético-musical

Jean-Yves Bardoul

Soirée musicale

Vendredi 29

Ouverture officielle du Bistrot

Scène ouverte

Juin

Samedi 6
**Rencontres
Musicales des
Coëvrons**

Soirée guinguette
Moulin de Gô

Samedi 20
Main'Erve Trail
Soirée musicale

A Saulges

Week-end 27 et 28

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Moulin de Gô

Dimanche 28

Fête à Gars Jules

Proposée par
l'Association des
Parents d'élèves

A Saulges

Juillet

Samedi 4

Vernissage In Situ V

Apéropéra

Soirée musicale

Août

Samedi 15

Les peintres dans la rue & Fête des Lumières

Animations : fanfare,
concerts...

Septembre

Samedi 12

Fête du four banal

Repas partagé
et veillée

Samedi 19

Journées Européennes du Patrimoine

Soirée musicale
au Bistrot
Visite du Moulin
de Gô

Octobre

Samedi 31

Fête des morts

Soirée musicale

Décembre

Samedi 19

Noël au Moulin

Moulin de Gô

Avec la participation du Comité des fêtes, de la Mairie, des Amis du Moulin de Gô et de l'Association des Parents d'Elèves.
Ce calendrier n'est pas définitif. Des animations pourront être ajoutées ou déplacées au fil de l'année.

